



Les organismes gouvernementaux sont désormais en mesure de mieux comparer les évaluations d'émissions de carbone noir.

Projet de 2013 et de 2014

Lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions de carbone noir en Amérique du Nord

Se fondant sur des travaux antérieurs destinés à améliorer la comparabilité des méthodes d'évaluation des gaz à effet de serre, ce projet visait l'élaboration de lignes directrices afin que les évaluations d'émissions de carbone noir et de polluants associés provenant d'importantes sources soient plus précises dans les trois pays, et ce, pour permettre de comparer ces émissions à l'échelle transfrontalière et d'évaluer leur taux de réduction. Les lignes directrices formulent également des recommandations aux fins de recherches dans le but d'harmoniser les capacités des trois pays dans ce domaine, plus particulièrement celles du Mexique.

Principales réalisations

- Un guide d'évaluation des émissions de carbone noir provenant d'importantes sources qui expose des méthodes exemplaires comparables en vue de les appliquer en Amérique du Nord, sur les plans national et infranational.
- L'établissement d'un partenariat et d'une collaboration avec des spécialistes représentant des gouvernements, des instituts internationaux de recherche sur l'environnement et des établissements d'enseignement qui ont permis d'élaborer le guide d'évaluation.

Résultat

- Lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions de carbone noir en Amérique du Nord.

Partenaires, intervenants et bénéficiaires

Les partenaires comprennent l'Environmental Protection Agency, l'Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático, Environnement Canada, le réseau Global Emissions Initiative, des spécialistes nord américains et internationaux des changements climatiques. Les intervenants et les bénéficiaires comprennent des spécialistes nationaux et infranationaux des émissions atmosphériques et des politiques connexes, des établissements d'enseignement, des entreprises et des organismes qui se consacrent aux émissions de carbone noir et d'autres polluants à courte durée de vie qui influent sur le climat.

À propos de la CCE

Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont créé la Commission de coopération environnementale (CCE) en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, à savoir l'accord parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain en matière d'environnement. Constituant un organisme intergouvernemental, la CCE comprend le Conseil, qui est composé des plus hauts responsables de l'environnement des trois pays, ainsi que le Comité consultatif public mixte et le Secrétariat, ce dernier étant chargé d'apporter un soutien opérationnel aux travaux concertés qu'entreprennent les trois pays. Elle rassemble des citoyens et des spécialistes appartenant à des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, de même que des scientifiques, des chercheurs et des représentants d'entreprise en vue de trouver des moyens de protéger l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord tout en favorisant un développement durable sur le plan économique.